

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 28 MAI 2009

En exercice :	36
Présents :	35
Titulaires :	35
Suppléants :	0
Pouvoirs :	0
Absents :	1

Convocation adressée à chaque conseiller le 19 mai 2009 pour la session ordinaire du jeudi 28 mai 2009

L'an deux mil neuf, le vingt huit mai à dix neuf heures trente les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de Fresse, sous la Présidence de M. SAINTIGNY Henri, Président.

Etaient Présent(e)s:

Mr CLAUDE Roger, Mr SEGUIN Michel, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mr CHATELOT Henri, Mme MAIROT Marie-Ange, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr DALVAL Jean Marc, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr MOUGENOT Bernard, Mr DEMANGE René, Mr MOUGENOT Michel, Mme VALDENAIRE Sylviane, Mr PERNOT Jean, Mr ANTOINE Francis, Mr TOURDOT Roger, Mr CARITEY Cyril, Mr LOMBARD Patrice, Mr GILLET Denis, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mme FRESLIER Marie Claire, Mme TORTISSIER Virginie, Mr BEURIER Patrice, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr DAVAL Brice, Mr LALLOZ Jacques, Mr CLAUDEL Hubert, Mme VALDENAIRE Sylviane, Mr MARTINET Gilles.

Etait absente:

- Melle GROSJEAN Céline

Mme TORTISSIER Virginie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Tout d'abord, Monsieur le Président rappelle quelques règles pour le bon déroulement de la séance: "la présentation de l'affaire faite, le Président accorde la parole aux membres du Conseil Communautaire qui la demande"... "Aucun membre du Conseil Communautaire ne peut intervenir sans avoir préalablement demandé au Président ou à défaut au Président de l'Assemblée"... "Le public doit garder une attitude digne, observer le silence afin de ne pas troubler les débats".

Il remercie le maire de Fresse, M.LOMBARD, de recevoir le Conseil Communautaire.

Avant d'annoncer l'ordre du jour, le Président précise que le Conseil Communautaire a été précédé de deux Bureaux : 22 avril 2009 et 13 mai 2009.

Le 1^{er} Bureau a fait l'objet d'une présentation par des opérationnels sur les sujets suivants: éolien, SIG, périscolaire.

Le 2nd Bureau quant à lui, a permis de débattre sur les sujets de ce jour ainsi que du SIG et du périscolaire.

M. le Président présente l'ordre du jour: 8 points (Rapports d'activités SPANC et OM, Poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, Convention de partenariat avec Présence Verte, Marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Barthélémy, Etude de faisabilité d'une zone de développement de l'éolien, Convention avec le Syndicat des 5 communes, Questions diverses).

1. APPROBATION DU RAPPORT SPANC 2008.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la loi 95.101 du 2 Février 1995 et du décret 95.635 du 6 Mai 1995, le Président de l'EPCI doit présenter un rapport annuel sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2008.

Ce rapport a été adressé aux Conseillers Communautaires avec les convocations au Conseil Communautaire. Ce document doit être présenté dans chaque conseil municipal des communes membres de la CCHVO mais également mis à disposition du public en mairie.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 30 voix pour, 2 contre, 1 abstention, 2 refus de vote.

2. APPROBATION DU RAPPORT OM 2008.

Conformément aux dispositions du Décret N°2000-4 du 11 mai 2000 rendant obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés par la structure compétente en matière de gestion des déchets, Monsieur le Président présente à l'assemblée le document joint pour l'exercice 2008.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 32 voix pour, 3 contre.

3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE.

Monsieur le Président expose:

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Commune, ses Départements et Région,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la réussite d'un Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} Classe à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{er} Classe en date du 13 mai 2009.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 34 voix pour, 1 abstention.

4. AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE PRESENCE VERTE.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de favoriser le maintien à domicile des personnes fragiles grâce au service de téléassistance en signant une convention de partenariat.

Présence Verte est un service d'assistance à distance des personnes, qui relie un abonné chez lui à un réseau de personnes désignées et aux services d'urgence. Ce service fonctionne 24h/24, 7jours/7, pour permettre le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées, isolées ou dépendantes.

Le tarif mensuel au 1er janvier 2009 (location mensuelle du transmetteur + abonnement au service + maintenance) s'élève à 29,90€ TTC.

Les frais de dossier s'élèvent à 31€.

En raison du partenariat introduit par la présente convention, les futurs abonnés résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Valée de l'Ognon bénéficieront par conséquent, des frais de dossier gratuits.

Les 31€ seront donc pris en charge par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 35 voix pour.

5. AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DE LA SALLE

Monsieur le Président expose:

Par délibération n° 01 du 23 février 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy.

La consultation pour les travaux correspondants a été lancée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en 17 lots, avec une date de remise des offres fixée au vendredi 17 avril 2009 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 21 avril 2009 a examiné les offres reçues et décidé de confier au maître d'œuvre l'analyse des offres.

Au vu du rapport du maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 6 mai 2009, a décidé de:

Déclarer fructueux les lots suivants:

➤ Lot n° 01 : Démolition - Gros œuvre: l'entreprise MOUGENOT domiciliée 70270 SAINT-BARTHELEMY - pour un montant de 109 366,28€ H.T

➤ Lot n° 02 : Charpente métallique: l'entreprise BRISARD domiciliée 5, rue Alfred DORNIER 70180 DAMPIERRE SUR SALON - pour un montant de 36 875,88€ H.T.

➤ Lot n° 03: Couverture-Bardage-Etanchéité: HARDY (SA) domiciliée 12, rue des Prés 25400 AUDINCOURT- pour un montant de 118 099,31€ H.T. + serrurerie pour un montant de 27 317,42€ H.T.

- Lot n° 04: Menuiseries extérieures PVC: l'entreprise COURVOISIER domiciliée ZA de l'Allan- BP 62073- 25602 VIEUX-CHARMONT – pour un montant de 1 220,00€ H.T.
- Lot n° 05: Menuiseries extérieures ALU: SARL DADEAU FRERES domiciliée - BP 5 – Vaivre et Montoille – 70000 VESOUL pour un montant de 6 900€ H.T.
- Lot n° 06: Menuiseries intérieures BOIS: l'entreprise Hervé BRESSIN domiciliée 2, rue des Combes – 70400 CHENEBIER – pour un montant de 10 755,47€ H.T.
- Lot n° 07: Plâtrerie-Isolation: SARL APARICIO domiciliée 15bis, route de Pusy– 70000 PUSEY – pour un montant de 7 819,14€ H.T.
- Lot n° 08: Peinture: SARL APARICIO domiciliée 15bis, route de Pusy – 70000 PUSEY – pour un montant de 14 797,04€ H.T.
- Lot n° 09: Chapes: l'entreprise BUGNA domiciliée 13, rue de Dasle – 25400 AUDINCOURT - pour un montant de 13 555,46€ H.T.
- Lot n° 10: Carrelage – Faïence: l'entreprise SARRAZIN & Fils domiciliée rue du Bouquet – 70300 SAINT-SAUVEUR – pour un montant de 19 453,44€ H.T.
- Lot n° 11: Revêtement de sols souples: SARL ROBEY Père & Fils domiciliée 32, route du Grand Mont – 88600 GRANDVILLERS- pour un montant de 67 881,24€ H.T.
- Lot n° 12: Faux plafonds : SARL SPIC domiciliée Impasse des Angles – BP 90607 – Vaivre et Montoille – 70000 VESOUL pour un montant de 8 977,46€ HT
- Lot n° 13: Elévateur PMR: l'entreprise FELLER ASCENSEURS domiciliée 2, rue du plateau – 54520 LAXOU – pour un montant de 15 377,74€ H.T.
- Lot n° 14: VRD: l'entreprise EUROVIA ALSACE FRANCHE-COMTE Agence de Bavilliers domiciliée Z.I. – BP 08 – 90800 BAVILLIERS – pour un montant de 22 819,29€ H.T.
- Lot n° 15: Désamiantage: l'entreprise HAAR domiciliée 109, route de Bischwiller – 67500 HAGUENAU pour un montant de 15 527,04€ H.T.
- Lot n° 16: Chauffage-Plomberie-Ventilation: SARL JEANNOT FILS domiciliée 41, avenue de la Vallée du Breuchin – 70300 FROIDECONCHE- pour un montant de 88 746,74€ H.T.
- Lot n° 17: Electricité: l'entreprise ELEC 70 domiciliée ZA aux fourches – 70110 GOUHENANS – pour un montant de 44 512,65€ H.T.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 24 voix pour, 3 contre, 6 abstentions, 2 refus de vote.

6. AUTORISATION AU PRESIDENT DE LANCER L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas lancer l'étude dans l'immédiat.

7. AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES 5 COMMUNES.

Vu l'arrêté préfectoral N°975 du 09 avril 2009 portant modification des statuts en déclarant d'intérêt communautaire le "*développement et la gestion de l'offre périscolaire et petite enfance sur le territoire de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon*",

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la commune de Belmont, suite aux fermetures de classes d'Ecromagny, souhaite scolariser ses enfants au sein du R.P.I. de Sainte-Marie en Chanois (70310).

Ces enfants pourront fréquenter le centre périscolaire "l'île aux enfants" que le Syndicat gère.

Il souhaite par convention fixer les modalités de répartition financière.

Le coût restant à charge des communes membres du Syndicat est évalué à environ 15€ par journée/enfant.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 32 voix pour, 3 abstentions.

8. QUESTIONS DIVERSES

Le Président indique que le travail effectué à la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon obéit à une ligne de conduite.

Le point de départ est le **Plan Global de Développement**, l'objectif étant de traduire en actions les 4 axes de développement identifiés: cadre de vie, développement économique, tourisme et plan paysage, environnement. La mise en œuvre de ces actions nous conduira à repenser les ressources, vraisemblablement à l'horizon 2011.

Le Président insiste sur la nécessité de modifier notre façon de travailler en particulier d'apprendre à travailler ensemble au-delà des querelles partisans.

Vu Le Président,

H.SAINTIGNY